



**PRÉFÈTE
DU LOT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

REGISTRE D'ACCESSIBILITÉ DE LA PRÉFECTURE DU LOT



**Document disponible
à l'accueil de la préfecture du Lot
et sur le site www.lot.gouv.fr**

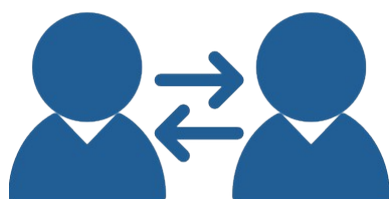
Édition 2022

La préfecture du Lot est conforme aux exigences de la réglementation d'accessibilité d'un établissement recevant du public

Les locaux sont accessibles au public et sont équipés pour répondre aux besoins.



Le personnel est à votre écoute et peut, à votre demande, vous aider dans vos démarches.



Ce registre est à votre disposition pour consultation.
Vous pouvez également le consulter et le télécharger
sur le site www.lot.gouv.fr

S O M M A I R E

1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX SUR L'ÉTABLISSEMENT

2 – ACCÈS ET CIRCULATION

3 – LES MODALITÉS DE L'ACCUEIL

4 – LES ÉQUIPEMENTS D'ACCESSIBILITÉ

5 - LES PRESTATIONS DE SERVICES

1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX SUR L'ÉTABLISSEMENT

Raison sociale :	Préfecture du Lot
Adresse :	Place Jean-Jacques Chapou 46009 CAHORS Cedex
Coordonnées GPS :	44° 26' 53'' N 1° 26' 32'' E
Téléphone :	05.65.23.10.00
Courriel :	prefecture@lot.gouv.fr
Site internet :	www.lot.gouv.fr
Nom du représentant :	Mireille LARRÈDE, préfète du Lot
Numéro Siret :	174 600 015 00013
L'établissement fait-il partie de la 5 ^e catégorie :	NON
Effectif des personnes reçues :	475 (public), 177 (personnel)
L'établissement possède plusieurs niveaux (étages et/ou sous-sol) :	OUI
Existe-t-il un registre de sécurité :	OUI

2 – ACCÈS ET CIRCULATION

Préfecture du Lot



- **ACCÈS AU BÂTIMENT**

Entrée de la préfecture :

L'accès public de la préfecture est rue de la Légion d'Honneur.



Entrée dans le hall d'accueil :
L'accueil général est au rez-de-chaussée.



Accès au point d'accueil numérique :
Le point numérique est situé dans le hall d'accueil.



Accès aux sanitaires :

Un élévateur pour les personnes à mobilité réduite (PMR) est disponible dans le hall d'accueil (à droite de l'entrée principale) afin d'accéder aux toilettes publiques adaptées, situées à l'entresol.



Accès au bureau des migrations et de l'intégration :

Les guichets du bureau des migrations et de l'intégration sont accessibles aux PMR. Ainsi, les usagers peuvent effectuer les démarches par l'intermédiaire d'un de ces guichets.

Accès aux salles de réunion Gambetta et Érignac :

Un élévateur PMR est disponible dans le hall d'accueil (à droite de l'entrée principale). Un ascenseur permet d'accéder aux salles de réunion Gambetta et Érignac, situées au 2ème étage.

3 – LES MODALITÉS DE L'ACCUEIL

• PRISE EN CHARGE

L'agent de sécurité, présent à l'entrée du bâtiment, guide et accompagne, si besoin, les usagers **jusqu'au hall d'accueil**.

Les **agents d'accueil et les médiateurs numériques**, présents dans le **hall d'accueil**, guident et accompagnent, si besoin, les usagers.

Lorsqu'une personne à mobilité réduite doit se rendre **dans un service autre que le point numérique ou le bureau des migrations et de l'intégration**, elle est accueillie par un agent qui contacte le service concerné. Un agent du service concerné se charge de venir accueillir la personne dans le hall, soit pour la guider dans les étages, soit pour accomplir les formalités sur place.



A titre exceptionnel, un agent de l'accueil général peut accompagner l'utilisateur dans les étages. Toutefois, cette solution ne peut être envisagée que si les agents de l'accueil général sont en nombre suffisant pour assurer une présence continue au guichet.

Lorsqu'un usager a pris rendez-vous (hors bureau des migrations et de l'intégration), l'agent d'accueil informe le service concerné de son arrivée. Un agent du service se charge d'accueillir l'utilisateur dans le hall et l'accompagne dans le service. À la fin de l'entretien, l'agent qui a reçu l'utilisateur le raccompagne jusqu'à la sortie du bâtiment.

Les personnes à mobilité réduite ayant obtenu un rendez-vous au bureau des migrations et de l'intégration peuvent se rendre seules aux guichets. Ces guichets sont signalés à droite de l'accueil.

Difficultés pour la lecture d'un formulaire : les agents lisent et expliquent le contenu du formulaire et ce qui est attendu de l'utilisateur. Ils indiquent également à l'utilisateur les champs qu'il doit remplir et veillent à ce qu'il puisse les remplir correctement.



Les agents ne remplissent pas le formulaire à la place de l'utilisateur, sauf cas exceptionnels : personne mal ou non voyante, demande expresse de l'utilisateur validée par le supérieur hiérarchique.

• COMMUNICATION SUR L'ACCUEIL DES PMR

Le guichet dédié aux PMR est signalé par un logo :



Le registre d'accessibilité est disponible pour consultation à l'accueil de la préfecture ainsi que sur le site Internet www.lot.gouv.fr.

Le site Internet indique les modalités d'accès en préfecture pour les PMR.

4 – LES ÉQUIPEMENTS D'ACCESSIBILITÉ

• ÉQUIPEMENTS DISPONIBLES

- ✓ **1 élévateur PMR** situé à droite dans le hall d'accueil, pour accéder aux toilettes adaptées, au bureau des migrations et de l'intégration et aux salles de réunion Gambetta et Érignac
- ✓ **1 ascenseur** situé en face du guichet de l'accueil général dans le hall d'accueil
- ✓ **1 guichet bas** à la banque d'accueil pour permettre aux personnes en fauteuil roulant de communiquer avec l'agent d'accueil et/ou remplir un imprimé
- ✓ **1 boucle d'induction magnétique**
- ✓ **1 point numérique à l'accueil général**
- ✓ **Des toilettes adaptées** à l'entresol, accessibles depuis le hall d'accueil

- **MAINTENANCE DES ÉQUIPEMENTS**



Élevateur PMR

En libre-accès

Les usagers peuvent, si besoin, demander une aide aux agents d'accueil pour utiliser l'équipement.

Maintenance annuelle – société OTIS



Ascenseurs

En libre accès

Niveau 0 en face du guichet de l'accueil général (hall d'accueil)

Maintenance mensuelle – société OTIS

5 - LES PRESTATIONS DE SERVICES

Les usagers disposent des matériels mis à disposition du public à l'accueil général à savoir une photocopieuse, un photomaton, un monnayeur et une fontaine à eau.